

Arrêté n° 294 PR du 20 mai 2021 portant nomination des membres de la commission d'attribution d'aides à la filière agricole

Paru in extenso au journal officiel n°43 N du 28/05/2021 à la page 10797 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 29/03/2024

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la loi du pays n° 2017-26 du 9 octobre 2017 relative aux aides à la filière agricole ;
Vu l'arrêté n° 1929 CM du 30 octobre 2017 modifié portant application de la loi du pays n° 2017-26 du 9 octobre 2017 relative aux aides à la filière agricole ;
Vu le courrier n° 2335 VP du 19 mai 2021,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 452 PR du 21 mars 2024*

Les personnes suivantes sont nommées membres de la commission d'attribution des aides à l'agriculture pour une durée de 3 ans :

- 1) En qualité de représentants de la CCISM :
 - membre titulaire : M. Jean-Paul TUAIVA ;
 - membre suppléant : M. Todd FAGNEAUX.
- 2) En qualité de représentants des groupements agricoles :
 - membre titulaire : M. Jean TAMA ;
 - membre suppléant : M. Téking LAI AH CHEE.
- 3) En qualité de représentants de la filière agriculture biologique :
 - membre titulaire : Mme Françoise HENRY ;
 - membre suppléant : M. Jean-Baptiste TAVANAE.
- 4) En qualité de représentants de la CAPL :
 - membre titulaire : M. Thomas MOUTAME ;
 - membre suppléant : M. Moetini MOUTAME.

Art. 2

Le vice-président, ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 mai 2021.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le vice-président,
Tearii Te Moana ALPHA.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 294 PR du 20 mai 2021](#), JOPF n° 43 N du 28/05/2021 à la page 10797
- [Arrêté n° 519 PR du 22 juillet 2021](#), JOPF n° 60 N du 27/07/2021 à la page 16577
- [Arrêté n° 56 PR du 8 février 2023](#), JOPF n° 13 N du 14/02/2023 à la page 3633
- [Arrêté n° 452 PR du 21 mars 2024](#), JOPF n° 31 N du 29/03/2024 à la page 3973